50e ANNÉE. — N 17.465

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Gulfreptes.	8 50	16f	30f
France et Colonies...	9 »	17f	32f
Etranger.....	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

MERCREDI 28 AVRIL 1920
SAINTS MARTYRS d'Al.
SOLEIL : lever 5h58; coucher 8h02
LUNE : P. L. le 3 mai; D. Q. le 11

LA POLITIQUE FRANÇAISE

C'est la politique nettement conçue et fermement soutenue par M. Millerand, comme la seule politique digne de la France et de ses alliés, qui vient de recevoir à San-Remo une adhésion aussi franche qu'heureuse. Dans une atmosphère chargée d'orages, où la course à l'information tendancieuse créait un fâcheux état de nervosité, la clairvoyance, la raison, le sang-froid et la fermeté de notre représentant ont fini par s'imposer à tous. Le pays et le Parlement lui en sauront gré.

Si l'on s'en tient aux grandes lignes de la déclaration de San-Remo, on doit constater que la mise en demeure adressée au gouvernement allemand est directe et précise. Il lui faut se soumettre ou s'en remettre de son sort à la répression décidée. Les garanties et les réparations que nous n'avons cessé de réclamer comme les premiers résultats de la victoire demeurent intangibles. Enfin, la solidarité des alliés est proclamée dans la paix comme dans la guerre. L'Allemagne n'a plus aucun prétexte, aucun espoir de se soustraire à l'exécution stricte du traité qu'elle a signé.

Il serait injuste d'affaiblir par des réserves ou des récriminations relatives à des questions accessoires le succès de M. Millerand sur des points aussi importants. De leur règlement dépendaient l'avenir du traité, et peut-être la paix du monde. Le président du conseil, par la solidité de sa discussion, la forme loyale et robuste de son intervention mesurée dans les termes et tenace sur le fond, a rallié à sa thèse : celle de la justice et de l'intérêt pour tous, ceux-là mêmes dont nos ennemis escomptaient les défiances. La cause de la France a été bien défendue et hautement gagnée.

Ce sont là des résultats trop précieux pour que demain aucun incident, aucun malentendu puisse se dresser à nouveau entre les nations de l'Entente. Il dépend d'elles que l'accord scellé à San-Remo donne son plein effet, dans les conférences suivantes, aux modalités qui restent à fixer, on sait aujourd'hui clairement dans quel sens et avec quelles directives..

La leçon qui se dégage de ces journées difficiles, c'est que les explications sincères et complètes ont en elles une vertu d'action qui vaut bien celle des feintes, des équivoques et des tergiversations les plus savantes. Nous ne l'oublierons pas, des deux côtés de la Manche. C'est le vieil axiome de la sagesse populaire : être droit, c'est être adroit.

A LA CHAMBRE

L'impôt sur les bénéfices de guerre

LE RÉGIME D'IMPORTATION DES PÉTROLES

Séance de lundi après-midi

La Chambre revient à l'article 10, le premier de ceux relatifs aux bénéfices de guerre. A ce sujet, **M. Battie** (Pyrénées-Orientales), soulève la question des mistelles.

M. Rameil met en cause, à ce sujet, M. Boret. Il prétend que des influences parlementaires auraient fait obtenir des permis d'importation.

M. Boret, ancien ministre du ravitaillement, s'explique. Il a estimé que l'on devait importer des mistelles pour fabriquer des vins de liqueur, desquels nous avions une demande considérable. C'est moi qui ai déposé une plainte en avril 1919, à la suite de votre interpellation. Je l'aurais fait plus tôt si vous m'aviez averti, car, j'ai rendu un second décret abrogeant l'importation des mistelles en juin. Il était tout à fait logique que des parlementaires appellent l'attention du ministre sur la nécessité d'accorder des permis d'importation à tel négociant, plutôt que de laisser introduire des vins espagnols.

M. Rameil : Nous devons dire toute la vérité. On vous a demandé des autorisations d'importation pour deux grandes maisons. Quand y avait-il scandale ! C'était quand on demandait des dérogations ou quand on criait que toute une région était ruinée. (Exclamations.)

M. Emmanuel Brousse : Jamais je n'ai demandé de dérogation pour la maison Noilet. C'est grâce à mon intervention auprès de M. Ventosa, ministre des finances espagnols, que nous avons obtenu un crédit de 400 millions de pesetas.

L'incident s'envenime. M. Brousse riposte à M. Rameil : « C'est grâce à mon intervention que la Catalogne s'est déclarée pour nous pendant la guerre. Quant aux mistelles, ce mot ne disait rien dans le décret, sauf dans les Pyrénées-Orientales et l'Hérault. J'ai immédiatement protesté auprès du ministre des finances.

M. Rameil : Vous avez demandé des dérogations. Comment pouvez-vous concilier cette démarche avec vos protestations.

M. Brousse : En ce moment, je traite des questions qui se chiffrent par des millions, voire des milliards. J'ai la conscience de faire tout mon devoir, et je sortirai de la vie publique les mains nettes. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

D'après cet article 10, la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre cessera d'être applicable aux bénéfices réalisés après le 31 décembre 1919.

M. d'Aubigny demande la suppression des articles 10 et 84 à 87. L'impôt sur les bénéfices de guerre devait être perçu jusqu'au 31 octobre 1920. On l'remplacé par une supertaxe perçue rétroactivement. Or, dit l'orateur, l'assiette de cette supertaxe demandera des mois.

Séance de mardi matin

La Chambre reprend la discussion de l'article 10.

M. Bokanowski expose que la commission a proposé de faire cesser à partir du 31 décembre 1919 les effets de la loi sur les bénéfices de guerre, parce qu'elle la remplace par un prélèvement sur les bénéfices commerciaux (art. 84). La commission estime que ce sont deux questions différentes, qu'on ne peut les lier, comme le soutiennent les auteurs d'amendements tendant à la suppression des articles 10, 84, 87.

M. François-Marsal, ministre des finances, contrairement à l'avis de la commission des finances, accepte la suppression des articles 10, 84, 87, proposée par **MM. d'Aubigny** et **Noblemaire** : Avant de supprimer avant son terme la loi sur les bénéfices de guerre et en la remplaçant par une surtaxe, vous n'établirez pas la justice et vous entraverez la rentrée de l'impôt.

Le ministre des finances : La loi de 1916 est en vigueur. On vous propose de la supprimer, alors qu'elle est en application. Le ministre ne peut admettre l'effet rétroactif de la supertaxe. En 1919, on aurait dû dire : Le soldat va à la tranchée pour cinq sous par jour, l'ouvrier travaillera à l'usine pour la même somme. Le capital sera employé dans son intégrité au service du pays et recevra une juste rémunération.

En revenant à la perception de la taxe, M. Marsal démontre l'impossibilité de mettre la main sur les réserves des Sociétés des industriels ou commerçants, parce que ceux-ci ne trouveraient pas à emprunter pour payer au fisc les taxes rétroactives pesant sur ces six dernières années.

M. Simyan : Vous combattez d'avance le projet de revision des marchés que vous avez déposé.

M. Marsal : C'est une autre question que nous étudions avec la commission des marchés. Ce serait une prime aux affaires de l'étranger si une affaire française pouvait être à tout moment soumise à un prélèvement sur ses dividendes des exercices passés. Nous appliquerons d'ailleurs fermement les lois existantes. Il faudrait, avec le système de la commission, vérifier tous les impôts cédulaires et globaux déjà perçus.

Les cessions de fonds de commerce ont été faites selon le chiffre des bénéfices réalisés. Il faudrait alors les reviser. Comment retrouver les cessionnaires. Et les héritiers ? Il faudra recommencer les partages et, s'il y a des mineurs, des partages judiciaires. Et s'il y a eu constitution de dot, comment exercer les reprises ? En un mot, dit le ministre, vous apportez le trouble à toute la vie économique du pays. La loi sur les bénéfices sera peu à peu améliorée dans son rendement. Il n'y a pas un commerçant qui, à cette époque de l'année, n'en ait pas tenu compte. L'assemblée des présidents des Chambres de commerce s'est prononcée contre la supertaxe. Les Chambres de commerce de Toulouse, de Bordeaux, de Dunkerque, ont énergiquement protesté. Le fisc poursuit d'ailleurs en ce moment, avec une extrême sévérité, le recouvrement de l'impôt actuel sur les bénéfices de guerre. Les parquets poursuivent toutes les dissimulations.

M. François-Marsal conclut que les députés pourront dire aux Conseils généraux que le ministère des finances poursuit en ce moment le recouvrement d'impôts sur les bénéfices de guerre sur une assiette de 7 milliards. Ces sommes sont prêtes à être versées. On ne peut en frustrer le Trésor et compromettre la perception des impôts existants par la perception de l'arriéré. Je vous demande donc d'adopter l'amendement d'Aubigny et de repousser la supertaxe, dont vous ne pouvez attendre ni profit fiscal, ni justice. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

La séance est levée.

Le nouveau régime des pétroles

Au début de la séance de l'après-midi de lundi, la Chambre a repris la discussion des nouveaux impôts à l'article 135 (le nouveau régime des pétroles).

M. Colrat, en sa qualité de neveu du président du consortium des pétroles français, vient défendre celui-ci des accusations portées ce matin.

M. Colrat dit que rien ne prouve que le sol français décèle des réservoirs de naphte. En attendant, sa production se chiffre par zéro, et il faut acheter du pétrole. Si le monopole des pétroles existe à l'étranger du fait de la « Standard Oil » et de la « Royale Dutch », nous n'y pouvons rien. Mais il n'existe pas en France du fait des raffineurs français. S'il lui était prouvé que le monopole de fait existe en France, malgré son attachement à la liberté l'orateur accepterait un monopole d'Etat; mais on n'a pas fait la preuve, et le monopole intérieur de l'Etat serait la pire solution. La rivalité des deux trusts nous commande de conserver le système préconisé par le gouvernement.

M. Herriot est convaincu qu'il y a du pétrole dans l'Afrique du Nord, notamment dans le massif algérien du Dahra. Le tout est de trouver du pétrole en quantité exploitable. Il doit y avoir du pétrole en France, suivant une ligne qui longe le Jura, et les puits de Péchelbronn en Alsace en seraient l'extrémité. La France ne sera délivrée de cette situation que le jour où elle trouvera du pétrole chez elle ou aux colonies. (Applaudissements.)

M. Baron demande qu'on inscrive au budget un crédit de 10 millions pour des prospections.

M. Borrel : Les prospections se poursuivent dans le Jura, dans les Vosges, dans le Puy-de-Dôme, dans les Pyrénées. En acceptant l'article, vous travaillerez au mieux des intérêts du pays.

M. Barthe rappelle que M. Tardieu, haut-commissaire français, a dénoncé les manœuvres qui se sont produites aux Etats-Unis en 1918 pour nous priver de l'essence. M. Tardieu a dit que le président Wilson a réquisitionné l'essence et a obligé le « Standard Oil » à mettre sur le trafic de l'océan Atlantique les navires qui naviguaient sur le Pacifique. Si en 1918 le commandement n'avait pas eu l'essence nécessaire, les concentrations de troupes n'auraient pu se faire lors du percement du front anglais en mars, et on n'aurait pu avoir la victoire. (Très bien !)

M. François-Marsal, ministre des finances : J'ai été nommé par le ministère de M. Clemenceau pour assister M. le sénateur Bérenger, en 1917, au commissariat général des essences et pétroles. En avril 1918, il n'y avait plus une goutte de pétrole dans les stocks militaires. M. Clemenceau, avec son caractère, n'hésita pas à intervenir auprès du président Wilson pour donner du pétrole à nos armées. Toute l'armée nous a remerciés le 27 mars et en mai. (Applaudissements.)

Maintenant, nous avons dû chercher un moyen pratique d'avoir le pétrole et l'essence. Avons-nous les moyens de faire envoyer au président Wilson un autre télégramme lui demandant la réquisition ? Le président Wilson pourrait-il donner à ce télégramme les mêmes conclusions qu'en décembre 1917 ? Evidemment, non ! Il faut que la France ait une politique pétrolifère. Il faut immédiatement donner à la France le moyen de faire sortir le pétrole de notre sol. Mais c'est l'œuvre d'après-demain. Actuellement, des négociations sont en cours; elles avaient été commencées par le sénateur Bérenger. Avant leur aboutissement, l'article 135 apporte une solution provisoire, qui n'empêchera pas de prendre une solution : soit monopole absolu, soit liberté absolue. Elle assure le ravitaillement. Le gouvernement vous demande seulement le moyen de recevoir le pétrole.

M. Léon Blum : Le gouvernement peut-il affirmer que le système d'importation par l'Etat avec le consortium est devenu impossible. Nous heurtons-nous à une opposition des deux firmes du pétrole, et nous trouverions-nous en présence d'une crise de quantité ?

Deuxième question : La législation actuelle du ravitaillement offre-t-elle ou non à l'Etat un moyen de contrôler les prix à l'importation et les prix de la consommation. D'après votre réponse, je voterai ou non la disjonction. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Borrel : Je réponds oui sans hésitation à la première question : nous serions en présence d'une crise de quantité. La taxation par l'Etat ne pourra être assurée que jusqu'au 31 août.

Devant cette réponse du sous-secrétaire d'Etat, la commission demande elle-même le renvoi de l'article 135. Ces incidents provoquent une vive sensation.

Les dégrèvements

A signaler, dans la séance de mardi matin, la proposition faite par la commission d'un article 3 bis destiné à accorder des dégrèvements à l'impôt cédulaire sur le revenu.

Tout revenu net inférieur à 10,000 francs sera dégrevé de 7,50 p. 100 par chaque personne à sa charge jusqu'à deux personnes, et de 15 % à partir de trois personnes à sa charge. Pour un revenu supérieur à 10,000 fr., le dégrèvement sera de 5 % jusqu'à trois personnes à la charge du contribuable; le dégrèvement sera de 10 % depuis la quatrième personne à la charge, sans que la réduction puisse au total dépasser 300 fr. Cet article est adopté.

La commission, par l'organe de M. de Lasteyrie, rapporteur adjoint, propose un nouvel article 44 bis, qui excepte de toute majoration d'impôt prévue par la présente loi les porteurs d'obligations des départements et des villes françaises, du Crédit foncier, des Compagnies françaises de chemins de fer dont le revenu annuel ne dépasse pas 6,000 fr. Le dégrèvement ne concerne que les titres nominatifs, et le porteur devra justifier de son habituelle résidence en France. Le dégrèvement sera accordé sous forme de réduction d'impôt après déclaration au contrôleur des contributions.

L'article 44 bis est adopté.

EN ASIE-MINEURE

La garnison française d'Ourfa tombe dans un guet-apens

Paris, 26 avril. — A la suite d'événements qui ne sont pas encore entièrement connus, la garnison d'Ourfa, notre poste le plus à l'est entre le Tigre et l'Euphrate, vient d'être forcée d'évacuer la ville. **Au cours de sa retraite, elle a subi des pertes sensibles.**

A l'effectif d'un bataillon environ et d'un peloton de cavalerie, nos troupes avaient relevé à Ourfa, à la fin de novembre 1919, les troupes anglaises qui s'y trouvaient elles-mêmes, en exécution de l'armistice conclu avec la Turquie. Elles devaient y rester jusqu'à ce que le traité de paix ait réglé définitivement le sort de ces régions.

Dès le début de l'agitation nationaliste, Ourfa, qui se trouve aux confins des régions soulevées par Mustapha-Khemal, fut isolée et a garnison encerclée par les rebelles, sans toutefois y être trop vivement pressée, la sécurité de la garnison paraissant suffisante, celle-ci étant même ravitaillée par la population arménienne de la ville, dont, en définitive, elle assurait la protection.

D'autre part, une colonne de secours et de ravitaillement avait été constituée pour lui venir en aide, mais l'exécution de cette opération avait dû être retardée, en raison de la nécessité de secourir d'autres postes qui semblaient plus sérieusement menacés.

Or, d'après des renseignements officiels parvenus au ministère de la guerre, à la suite d'une entente passée avec les rebelles, la population arménienne ayant cessé ses ravitaillements, et les conduites d'eau ayant été coupées, la garnison française fut mise dans l'obligation de quitter la ville. Pour cela elle avait conclu un armistice aux termes duquel elle pouvait se retirer librement sur un de nos postes; un convoi et une escorte lui étaient même fournis par les Turcs.

Il semble qu'il y ait eu là un véritable guet-apens, car en cours de route et malgré les conventions conclues, la petite troupe fut traitreusement attaquée par des bandes très supérieures en nombre, composées de Turcs et de Kurdes, et subit de ce fait des pertes très sensibles.

Le gouvernement turc d'Ourfa a fait savoir qu'une partie importante est revenue en arrière et est entrée dans la ville.

Il paraît probable que d'autres fractions ont réussi à se retirer vers les postes de la voie ferrée, et il est impossible pour le moment de fournir aucune liste nominative.

Des renforts déjà envoyés depuis quelque temps sont en cours de route.

Les rebelles d'Anatolie

Constantinople, 24 avril. — Un communiqué officiel annonce que le délai accordé par le manifeste gouvernemental pour la soumission des rebelles étant expiré, Moustapha Kemal et les autres organisateurs et instigateurs du mouvemen de rébellion en Anatolie sont déférés à une cour martiale.

Premières nouvelles

Paris, 27 avril. — La nouvelle du guet-apens d'Ourfa a été connue au ministère de la guerre dans la soirée d'hier. Depuis plusieurs jours déjà, les dépêches de l'état-major du général Gouraud laissaient percer quelque inquiétude, prévoyant l'extension des troubles qui s'étaient déclarés dans la partie occidentale de la Syrie. Un premier radio donna brièvement la nouvelle du guet-apens; un second indiqua les circonstances dans lesquelles il s'était produit.

Ourfa

Ourfa est située sur la rive occidentale du Kara-Tchaï, affluent de l'Euphrate, et s'appuie au Top-Dagh, la Montagne-Sainte, célèbre au moyen âge par ses monastères. Ourfa compte 55,000 habitants. Elle est la première grande station des grandes caravanes sur la route de Moussoul et l'un des centres d'exportation du blé dans la province d'Haleb.

A la commission des finances

L'impôt sur le capital est ajourné à l'an prochain

Paris, 27 avril. — La commission des finances a tenu une séance de nuit. Elle a entendu les auteurs des diverses motions du jour de l'ordre et elle a voté une motion de principe qui a pour but de prendre une solution : soit monopole absolu, soit liberté absolue. Elle assure le ravitaillement. Le gouvernement vous demande seulement le moyen de recevoir le pétrole.

M. Léon Blum : Le gouvernement peut-il affirmer que le système d'importation par l'Etat avec le consortium est devenu impossible. Nous heurtons-nous à une opposition des deux firmes du pétrole, et nous trouverions-nous en présence d'une crise de quantité ?

Deuxième question : La législation actuelle du ravitaillement offre-t-elle ou non à l'Etat un moyen de contrôler les prix à l'importation et les prix de la consommation. D'après votre réponse, je voterai ou non la disjonction. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Borrel : Je réponds oui sans hésitation à la première question : nous serions en présence d'une crise de quantité. La taxation par l'Etat ne pourra être assurée que jusqu'au 31 août.

Devant cette réponse du sous-secrétaire d'Etat, la commission demande elle-même le renvoi de l'article 135. Ces incidents provoquent une vive sensation.

Les dégrèvements

A signaler, dans la séance de mardi matin, la proposition faite par la commission d'un article 3 bis destiné à accorder des dégrèvements à l'impôt cédulaire sur le revenu.

Tout revenu net inférieur à 10,000 francs sera dégrevé de 7,50 p. 100 par chaque personne à sa charge jusqu'à deux personnes, et de 15 % à partir de trois personnes à sa charge. Pour un revenu supérieur à 10,000 fr., le dégrèvement sera de 5 % jusqu'à trois personnes à la charge du contribuable; le dégrèvement sera de 10 % depuis la quatrième personne à la charge, sans que la réduction puisse au total dépasser 300 fr. Cet article est adopté.

La commission, par l'organe de M. de Lasteyrie, rapporteur adjoint, propose un nouvel article 44 bis, qui excepte de toute majoration d'impôt prévue par la présente loi les porteurs d'obligations des départements et des villes françaises, du Crédit foncier, des Compagnies françaises de chemins de fer dont le revenu annuel ne dépasse pas 6,000 fr. Le dégrèvement ne concerne que les titres nominatifs, et le porteur devra justifier de son habituelle résidence en France. Le dégrèvement sera accordé sous forme de réduction d'impôt après déclaration au contrôleur des contributions.

L'article 44 bis est adopté.

La réponse des Alliés à l'Allemagne donne pleine satisfaction à la France

Les alliés rencontreront le chancelier Muller à Spa, le 25 mai

San-Remo, 26 avril. — *La Conférence de San-Remo s'est terminée par une manifestation éclatante de solidarité des alliés, qui venant après la divergence qui s'était manifestée les premiers jours dans les tendances, prend une signification et une portée d'autant plus importantes.*

La France, spécialement, en retire des garanties suffisantes concernant l'exécution du traité, qui constituait tout son programme.

Dans leur Manifeste commun, les alliés se déclarent résolus, en vue d'assurer l'exécution du traité de Versailles, qui demeure la charte de leurs relations avec l'Allemagne, à maintenir l'union étroite qui leur acquit la victoire dans la guerre. Mais ils ne s'arrêtent pas à cette démonstration : ils envisagent les moyens de pratiquer leur action commune en face de l'Allemagne. Si celle-ci continue comme par le passé à faire preuve de la même mauvaise foi dans la réalisation de ses engagements, les alliés sont prêts à recourir à des moyens de contrainte militaire.

La manœuvre de division tentée par les Allemands en occupant la Ruhr a produit cet effet inattendu de rapprocher les alliés, qui aujourd'hui reconnaissent ainsi implicitement le bien-fondé de l'occupation de garantie correspondante réalisée par les troupes françaises à Francfort. Cette menace doit être d'un salutaire effet à Berlin dès maintenant. D'ailleurs, les alliés refusent même d'examiner la proposition allemande d'augmentation de son armée, avant que le gouvernement allemand ait rempli ses obligations, et cette énergique décision ne sera pas moins approuvée.

Par contre, les alliés affirment avec une absolue netteté que leur politique n'a à aucun degré de tendances annexionnistes. Ils reconnaissent les difficultés de la position du gouvernement allemand et entendent n'exiger de lui que l'application du traité, mais dans un esprit large. Dans ce but, ils marquent leur volonté d'inaugurer une politique de réalisation pratique, dont la première manifestation sera la rencontre des chefs d'Etat alliés et allemands en vue de se concerter sur la façon dont l'Allemagne effectuera le paiement des réparations. Mais les conversations directes qui auront lieu le mois prochain à Spa au lieu d'être improvisées à San-Remo, comme s'y est opposé justement M. Millerand, seront préparées entre les alliés, préalablement limitées dans leur objet, et présenteront ainsi toutes les garanties désirables.

Tels sont les résultats de la Conférence de San-Remo. Elle est opposée à l'augmentation de l'armée allemande et à la convocation de représentants du gouvernement de Berlin sans enquête ou entente préalable. Elle est résolue au contraire à faire exécuter le traité, même au moyen d'une pression militaire et à maintenir l'union alliée.

Ce sont précisément là les points de vue que M. Millerand n'a cessé de soutenir au cours de ces longues et difficiles négociations. Le fait qu'il les a fait triompher finalement montre l'importance du rôle qu'il y a joué. La France a été dignement représentée à San-Remo.

La déclaration commune des alliés

San-Remo, 26 avril. — Voici le texte de la déclaration commune adoptée par les alliés pour clôturer les travaux de la conférence de San-Remo :

Les puissances alliées ont pris connaissance de la lettre de M. Gœppert, du 20 avril courant, qui présente une demande du ministre allemand de la guerre tendant à obtenir que le gouvernement allemand soit autorisé à conserver une armée de 200,000 hommes au lieu de 100,000 prévus dans le traité de Versailles, et affirmant que c'est une nécessité pour maintenir l'ordre.

LES ALLIES TIENNENT A DECLARER TOUT DE SUITE QU'UNE PROPOSITION DE CETTE NATURE NE PEUT PAS MEME ETRE EXAMINEE TANT QUE L'ALLEMAGNE MANQUE AUX PLUS IMPORTANTES OBLIGATIONS DU TRAITE DE PAIX ET NE PROCEDE PAS AU DESARMEMENT DONT DEPEND LA PAIX DU MONDE.

L'Allemagne n'a rempli ses engagements ni sur la destruction du matériel de guerre, ni sur la réduction des effectifs, ni pour la fourniture de charbon, ni pour les réparations, ni pour les frais des armées d'occupation. Elle n'a donné ni satisfaction ni excuses pour les attentats dont ont été victimes, à plusieurs reprises, les membres des missions alliées. Elle n'a pris encore aucune mesure pour déterminer, comme cela avait été prévu par le protocole du traité, ses obligations du chef des réparations en vue de faire des propositions pour fixer le montant total qu'elle devrait payer de ce chef, malgré le caractère urgent que présente un règlement de ce genre dans l'intérêt de toutes les parties en cause. Elle ne paraît même pas avoir examiné comment elle pourrait faire face à ses obligations quand elles viendront à échéance.

LES ALLIES N'IGNORENT PAS LES DIFFICULTES QUE RENCONTRE LE GOUVERNEMENT ALLEMAND ET NE CHERCHENT PAS A IMPOSER UNE INTERPRETATION TROP ETROITE DU TRAITE, MAIS ILS SONT UNANIMES A DECLARER QU'ILS NE SAURAIENT TOLERER LA CONTINUATION DES INFRACTIONS AU TRAITE DE VERSAILLES, QUE CE TRAITE DOIT ETRE EXECUTE ET DEMEURE LA BASE DES RELATIONS DE L'ALLEMAGNE ET DES ALLIES, ET QU'ILS SONT RESOLUS A PRENDRE TOUTES MESURES, FUT-CE SI C'EST NECESSAIRE, L'OCCUPATION D'UNE NOUVELLE PARTIE DU TERRITOIRE ALLLMAND, AYANT POUR OBJET D'ASSURER L'EXECUTION DU TRAITE.

ILS AFFIRMENT D'AILLEURS QU'ILS N'ONT PAS L'INTENTION D'ANNEXER UNE PARTIE QUELCONQUE DU TERRITOIRE ALLEMAND.

En même temps, les alliés estiment que les questions soulevées par les infractions du traité de paix et par les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution seront plus aisément résolues par des échanges de vues entre les chefs de gouvernements que par des notes.

ILS DECIDENT DONC D'INVITER LES CHEFS DU GOUVERNEMENT ALLEMAND A UNE CONFERENCE DIRECTE AVEC LES CHEFS DES GOUVERNEMENTS ALLIES.

Ils demandent que pour la réunion projetée, le gouvernement allemand leur présente des explications et des propositions précises sur tous les sujets précités. Si on arrive à un règlement satisfaisant à tous égards, les gouvernements alliés seront disposés à discuter avec les représentants allemands toutes les questions affectant l'ordre intérieur et le bien-être économique de l'Allemagne.

MAIS L'ALLEMAGNE DOIT COMPRENDRE QUE L'UNION DES ALLIES POUR L'EXECUTION DU TRAITE EST AUSSI ETROITE QU'ELLE L'A ETE POUR LA GUERRE, ET QUE LE SEUL MOYEN DE REPRENDRE SA PLACE DANS LE MONDE EST D'EXECUTER LOYALEMENT LES ENGAGEMENTS QU'ELLE A SOUSCRITS.

Le traité avec la Turquie

San-Remo, 26 avril (officiel). — **Le Conseil suprême s'est réuni ce matin, à cinq heures, à la villa Devachan. Etaient présents : MM. Nitti, Scialoja, Lloyd George, lord Curzon, MM. Millerand, Berthelot, Johnson, Matsui, Hymans et Jaspar.**

Avant tout, le Conseil a approuvé, en présence des experts militaires, navals, aériens, les clauses aériennes à insérer dans le traité avec la Turquie.

Après, on a approuvé un projet de résolution qui permettra de réduire les charges financières qui incomberont à la Turquie du fait de l'entretien des commissions de contrôle. Le Conseil a ensuite discuté la question de l'exécution du traité de Versailles de la part de l'Allemagne.

San-Remo, 26 avril. — Le projet de traité avec Constantinople, que la Conférence a maintenant mis au point, donne satisfaction à l'Angleterre pour la Palestine et la Mésopotamie, dont elle reçoit les mandats. La France obtient le mandat sur la Syrie; elle assure, en outre, l'administration directe d'une partie de la Cilicie et l'administration indirecte d'une seconde partie, qui sera placée sous le sultanat d'Emir Fayçal. L'autonomie du royaume du Hedjaz est reconnue, mais des garanties sont prises pour qu'aucune atteinte ne puisse être portée aux pèlerins musulmans, de quelque secte qu'ils soient.

L'entrevue des alliés et du chancelier allemand aura lieu à Spa

San-Remo, 26 avril. — Les alliés se rencontreront à Spa, le 25 mai, avec M. Muller, chancelier d'Allemagne.

Les Français resteront encore à Francfort

San-Remo, 27 avril (source anglaise). — La Conférence a décidé que les troupes françaises continueront à occuper Francfort, non seulement jusqu'au moment où les forces allemandes auront évacué la Ruhr, mais jusqu'à ce que l'Allemagne ait complètement exécuté les clauses du désarmement et livré les 12,000 canons qu'elle détient encore, contrairement aux stipulations du traité.

La reichswehr devra avoir évacué la Ruhr le 10 juillet

San-Remo, 27 avril. — Le Conseil suprême a décidé qu'une Note serait transmise à l'Allemagne par M. Nitti, au nom de la Conférence. Elle stipulera que l'occupation de Francfort et de Darmstadt durera jusqu'à ce que les effectifs allemands de la zone neutre soient ramenés aux chiffres prévus par la Note du 8 août 1919, soit 20 bataillons, 10 escadrons et 2 batteries. En outre, ceci étant tout à fait indépendant des effectifs eux-mêmes, les troupes devront avoir évacué la zone neutre à la date du 10 juillet, alors qu'à cette date, d'après la demande allemande elle-même, l'évacuation aurait seulement commencé.

L'ordre sera assuré dans cette zone neutre par des forces de police qui y seront introduites du 10 mai au 10 juillet, au fur et à mesure du retrait des troupes. Ces décisions sont entièrement conformes à l'avis des experts militaires.

M. Millerand ferait jeudi une déclaration à la Chambre

Paris, 27 avril. — M. Millerand rentrera demain de San-Remo, et il donnera connaissance au conseil des ministres de jeudi des résultats de la Conférence. Il est très probable que le président du conseil fera, dans l'après-midi, à la Chambre, une déclaration relative aux conversation qu'il a eues avec les ministres des nations alliées.

M. Millerand s'occupe de nos relations avec le Vatican

Rome, 26 avril. — M. Doulcet, chargé de mission près le Vatican, est entré à Rome après avoir conféré à San-Remo avec M. Millerand. On confirme que la mission dont il était chargé a donné des résultats pleinement satisfaisants pour la France, et toutes les difficultés envisagées ont été résolues.

Les résultats appréciés par les journaux français

La presse, en appréciant les résultats de la Conférence de San-Remo, se félicite en général des décisions prises envers l'Allemagne. Elle fait aussi ressortir les avantages que l'Angleterre tire du traité avec la Turquie.

Le Journal (Saint-Brice) :

« La déclaration de San-Remo a une qualité incontestable : elle est sobre et concise, elle expose clairement le compromis qui devient la base de la politique de l'Entente. L'Allemagne doit prouver immédiatement qu'elle est capable de tenir ses engagements, sinon elle s'exposera à des mesures de répression rigoureuses. C'est le succès incontestable de M. Millerand d'avoir obtenu l'affirmation unanime d'une menace de sanction aussi caractérisée. »

Le Matin :

« La journée du 26 avril demeurera mémorable, si les faits, comme nous n'en doutons aucunement, répondent aux paroles. M. Millerand a enseigné à M. Clemenceau que la vraie manière de collaborer avec l'Angleterre est d'agir fermement, de discuter loyalement, et non de céder « a priori ». Dans l'entente franco-anglaise, la France est redevenue une égale. »

L'Echo de Paris (Pertinax) :

« Quant aux relations de la France et de l'Angleterre, une leçon ressort des conférences de San-Remo. Ces relations avaient été faussées depuis l'armistice par des hommes persuadés que, pour s'entendre avec Londres, il n'est rien que de voiler sa pensée et de ruser sur les mots. Les événements d'aujourd'hui nous le disent une fois de plus : nos amis d'outre-Manche apprécient avant tout la franchise, la sincérité, la fermeté. le méthode. L'honneur de M. Millerand et des bons conseillers qui, dans les heures difficiles, l'ont soutenu et réconforté, sera d'avoir convaincu l'Angleterre de ne pas attendre moins de la politique française. »

Le Gaulois (M. d'Arly) :

« Lorsqu'il reprendra tout à l'heure le train qui doit le ramener à Paris, M. Millerand pourra dire, non sans quelque fierté, qu'il a, durant son séjour à San-Remo, bien travaillé pour la France. »

Le Figaro (M. Recouly) :

« La Note constitue en somme, à l'adresse du gouvernement allemand, un avertissement aussi net, aussi catégorique que possible. Il s'agit maintenant de faire en sorte que cet avertissement-là ne demeure point platonique. C'est de nous, pour la plus grande part, que la chose dépend. Car c'est nous qui sommes de beaucoup les plus directement intéressés en cette affaire. »

L'Humanité :

« Le triomphe de M. Lloyd George est complet, car il impose ses vues économiques à notre qual d'Orsay, et, d'autre part, il élabore le rapprochement anglo-allemand, qu'il prépare depuis un semestre. A l'orient de l'Europe, l'impérialisme britannique assouvit toutes ses ambitions. »

LA TRAVERSÉE DE LA MÉDITERRANÉE EN HYDRAVION

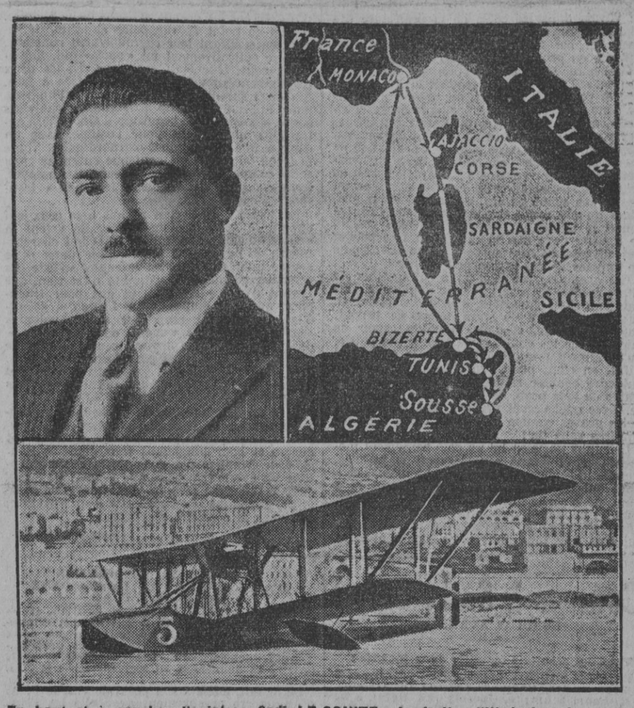

En haut et à gauche : l'aviateur Sadi LE COINTE. A droite, l'itinéraire du raid : 1° De Monaco à Ajaccio et à Bizerte; 2° de Bizerte à Tunis, Sousse et retour; 3° de Bizerte à Monaco.
En dessous : l'hydravion « Nieuport », piloté par Sadi LECOINTE.

Photo Rol.

Monte-Carlo, 27 avril. — Ayant endommagé son hélice à Bizerte, Sadi Lecointe ne put pas repartir hier matin de Bizerte pour revenir à Monaco. Une hélice de rechange est envoyée pour que l'aviateur puisse terminer l'épreuve.

L'enseigne Hurel, en panne hier au sud de la Sardaigne, repartit dans la matinée pour Bizerte. Le lieutenant Morcourt et l'enseigne Bellot n'ont pas quitté Ajaccio en raison du brouillard.

BERLIN DECLARE QUE LA RUHR A ETE EVACUEE

Paris, 26 avril. — Le président de la délégation allemande a fait parvenir, hier, à la Conférence une note aux termes de laquelle les effectifs allemands actuellement dans la Ruhr auraient été réduits au chiffre de 17,000 hommes, autorisés par l'accord d'août 1919.

Ce total est considéré par le gouvernement allemand comme correspondant aux diverses unités (20 bataillons, 10 escadrons et 2 batteries) que l'Allemagne a été autorisée à maintenir provisoirement dans la zone neutre aux termes de la décision prise par le Conseil suprême au mois d'août dernier.

Il ne semble pas que le gouvernement allemand donne le détail des unités qui se trouvent actuellement dans la zone neutre. On se souvient du reste que, dans l'une des notes adressées à la Conférence mardi dernier, l'Allemagne propose de fixer désormais l'effectif global des troupes qu'elle voudrait être autorisée à conserver dans la zone neutre et non pas le nombre des unités constituées par ces troupes.

Ce changement s'explique probablement par la considération suivante : les autorités militaires allemandes veulent avoir la faculté d'entretenir dans la zone neutre des unités très nombreuses, dussent-elles pour cela réduire jusqu'à l'état de squelette l'effectif de chaque unité. Des corps ainsi constitués forment en effet des cadres dans lesquels on peut faire entrer au premier signal une foule de volontaires. On sait que la multiplication inattendue des unités a été le procédé par lequel l'état-major allemand a essayé d'obtenir une victoire brusquée en 1914. La note remise hier par M. Gœppert avait sans doute pour objet de décider le Conseil suprême à ordonner précipitamment l'évacuation des villes du Main par les troupes françaises. Mais les affirmations du gouvernement allemand ne suffisent pas, surtout lorsqu'il s'agit des questions militaires que pose l'exécution du traité.

*L'Allemagne va nous demander d'

Le Film sportif

Comme tout drame qui se respecte, le championnat de France a eu un troisième acte très moral, qui réjouit les spectateurs sur le coup de onze heures du soir, et leur prépare une nuit pleine de rêves roses.

Le résultat de la grande finale du Bouscat versa de la joie dans le cœur des milliers de sportsmen sudistes, qui aiment leur petite patrie du fond de leur âme, et qui se sentent jaloux de leurs justes prérogatives. Et puis, voyez-vous, il est très humain d'applaudir la victoire du faible sur le puissant, de l'humble artisan sur l'opulent rentier. Et, qu'on le veuille ou non, le Racing, qui comprend une majorité de joueurs dont la seule occupation est de pratiquer le rugby, est considéré, avec ses moyens financiers puissants, avec tout son passé glorieux d'ailleurs, comme un Club de privilégiés. Et je me souviens toujours du fait suivant : A la veille du premier match Tarbes-Perpignan, qui devait se jouer à Sarrouilles, je voyais dans les cafés de la préfecture des Hautes-Pyrénées de grandes affiches annonçant un bal masqué, sur lesquelles étaient inscrits en gros caractères les mots suivants : « Orchestre sous la direction de M. Cayrefourcq. » J'allai le soir écouter le dit orchestre, et j'aperçus, en effet, au premier rang de balcons, Cayrefourcq aîné jouant de la clarinette, dirigeant un trio qui faisait tourbillonner plusieurs douzaines de couples charmants. Cayrefourcq, qui exerce le jour la profession de menuisier, le soir venu souffle dans sa clarinette pour venir en aide à toute une lignée de frères et sœurs. Il resta ce soir-là solide au poste bien après minuit, répandant de la joie, alors qu'une partie capitale pour son Club se jouait le lendemain, et qu'il eût bien préféré se reposer dans son lit. Et pendant ce temps, les adversaires bien soignés dormaient depuis de longues heures le sommeil du juste.

Cet exemple, que je n'ai pu m'empêcher de citer, montre bien ce qu'est le Stadoceste Tarbais : un Club d'ouvriers, d'artisans, jouant au rugby en dehors de leurs heures de travail, par pur plaisir, et dans le secret espoir de faire briller les couleurs de leur petite patrie, qu'ils aiment presque autant que la grande. Il suffit, en effet, pour s'en convaincre, de leur entendre chanter religieusement les beaux refrains de leur pays, de l'Adour et de la Bigorre. Avec quel accent profond ils articulent ces notes graves comme les chutes d'eau dans les gouffres sans fin !

Le rugby porte en lui un côté hautement moralisateur; il donne généralement la victoire, comme je le disais l'autre jour ici même, et à celui qui l'a désirée les plus ardemment et à celui qui a su le mieux fondre les qualités de tous les joueurs dans le creuset qui renfermera l'âme de l'équipe, pétrie de quinze volontés qui n'en font plus qu'une. Le bloc contre les étoiles, disions-nous samedi en annonçant le match. Ce que nous espérions s'est réalisé : le bloc a dispersé les étoiles. Le léger ciment avec lequel les dirigeants du Racing avaient assemblé les différents rouages s'est effrité au contact des solides hommes de la montagne, à l'énergie, à la volonté aussi dure que celle du granit des proches carrires. Le Stadoceste, avec ses individualités ordinaires, mais groupées étroitement, tel un solide coin de fer qui entre dans le tronc de l'arbre, a pénétré dans l'axe de la brillante ramure et a dispersé à tous les vents les branches les plus vivaces, les plus pleines de promesses. Le groupement a vaincu l'association resplendissante des as, l'équipe a battu les individualités, la petite ville a triomphé de la capitale, immense carrefour des sports, paradis de toutes les espérances.

Les avants tarbais, dont j'avais souligné souvent ici et la valeur et les progrès constants, furent les grands artisans de la victoire. Battus au point de vue poids et taille, ils surent, en assurant leur regroupement constant, vaincre collectivement un « pack » qui, individuellement, leur était supérieur. Et les deux meilleurs avants français étaient face à face. Les deux furent très brillants, mais l'un joua pour lui, un peu trop personnellement sans doute, quoique avec beaucoup d'efficacité; l'autre joua uniquement pour l'équipe, avec un cœur et une clairvoyance extraordinaire. Toute la leçon du match est contenue en entier dans cette comparaison entre Thierry et Cassayet, les deux plus redoutables « forwards » français.

La victoire de Tarbes réjouit tous ceux qui aiment le sport provincial, car ils voient là une leçon donnée aux dirigeants qui chercheraient, à l'avenir, à trop puiser dans cette source intarissable qu'est le rugby sudiste. Ils constateront que l'individualité n'est rien, que l'esprit d'équipe est tout, et que pour triompher, quelques étoiles, aussi brillantes soient-elles, ne peuvent remplacer quinze volontés sachant ce qu'elles veulent, où elles vont, et désireuses de s'employer jusqu'à l'extrême limite de leurs moyens pour forcer la victoire.

Et ainsi de nouvelles perspectives s'ouvrent au-devant des petits Clubs aux moyens très restreints.

Cette victoire, enlevée de haute lutte au rugby parisien, qui, paré dhes plumes du... Méridional, se croyait déjà vainqueur, en éloignant encore et pour longlemps sans doute le Bouclier de Brennus des rives de la Seine, constitue un avertissement et une leçon... Le rugby sudiste prend de plus en plus conscience de sa force, et comme le charbonnier il dira bientôt : « Je veux être maître chez moi. »

Gaston BENAC.

Courses à Saint-Cloud

LUNDI 26 AVRIL 1920

Voici les résultats détaillés de la journée :

PRIX DE BRUNOY (à réclamer), 4,000 fr., 2,200 mètres. — 1er, Chambre-Ardente (F. O'Neill), à M. Henri Blum; 2e, Queenly (Ed. Haës), à M. Jules Heitz; 3e, Sundwich (H. Marsh), à M. Moreau.

Non placés : Izelle (Niaudot), Bori (W. Carr), Panam (Bottequin).

PRIX LIANE, 6,250 fr., 1,500 mètres. — Reine-Crevette (G. Martin), à M. Gabriel Guerlain; 2e, Reine-des-Crèmes (Mac Gee), au baron Ed. de Rothschild; 3e, Come-to-Bed (R. Brethès), à M. Martial Gauthier.

Non placés : Arabian-Song (F. O'Neill), Last-Girl (Cartwright), Malatia (A. Sharpe), dérobée; Ribnitsa (G. Bellhouse), Ma-Rainbow (Ch. Childs), Midnight-Sun (R. Sauval), Delibourg (Paillassa), Sainte-Marguerite-II (Lewis), La-Belle-Hélène-II (G. Garner), Oneida (Lamoure), Ant's-Egg (A. Adèle).

PRIX DE MORANGES (à vendre), 4,000 fr., 1,400 mètres. — 1er, Quaker (Ch. Childs), à M. Louis Gagé; 2e, Chadec (M. Allemand), à M. Roch Filippi; 3e, Battlefield (G. Martin), au vicomte de la Lande.

Non placés : Bergeronnette-IV (A. Barbé), Amy-II (H. Marsh), Ligueil (Kriegelstein), Fanny-III (Lamoure), Isabelle (Niaudot), Maline (Andouard).

PRIX LE ROI-SOLEIL, 20,000 fr., 2,400 mètres. — 1er, King's-Cross (E. Allemand), à M. Charles Liénart; 2e, Chandelier (G. Bellhouse), à M. C. Raucourt; 3e, Viburnum (G. Martin), au baron Ed. de Rothschild; 4e, Naughty-Arhur (J. Jennings), à M. J.-D. Cohn.

Non placés : Caroly (M. Allemand), Prise-d'Armes (G. Garner), Rains (F. O'Neill), Calbassier (Lamoure), Miss-Cloc (H. Marsh).

PRIX DE GONESSE (handicap), 7,500 fr., 2,400 mètres. — 1er, Sibylline (R. Brethès), à M. Charles Rousseau; 2e, Nabel (F. O'Neill), à M. A. Ekhnayan; 3e, Gamaches (G. Bartholomew), à M. E. Morgon.

Non placés : Lord Frey (H. Lafabrie), Zorobabel (R. Sauval), Fine (J. Jennings), Pirello (Faucher), Rêve-de-Mondaine (Fruhinsholz).

PRIX ARREAU, 6,250 fr., 1,500 mètres. — 1er, Etourdi-III (R. Lewis), à M. Olry-Rœderer; 2e, Zagreus (Mac Gee), au baron Ed. de Rothschild; 3e, Kenilworth (G. Garner), à M. Macomber.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Chambre-Ardente	G.	17 »	10 »
—	P.	11 50	7 »
Queenly	P.	13 50	8 50
Reine-Crevette	G.	143 50	92 50
—	P.	46 »	23 »
Reine-des-Crèmes	P.	18 50	10 »
Come-To-Bed	P.	86 50	32 »
Quaker	G.	28 50	18 »
—	P.	14 »	7 »
Chadec	P.	12 50	6 50
Battlefield	P.	18 »	11 50
King's-Cross	G.	27 »	16 »
—	P.	14 »	8 »
Chandelier	P.	17 50	8 50
Viburnum	P.	28 50	23 50
Sibylline	G.	61 50	41 50
—	P.	16 »	9 50
Nabel	P.	15 »	7 »
Gamaches	P.	15 50	7 »
Etourdi-III	G.	243 50	99 »
—	P.	57 50	21 50
Zagreus	P.	13 »	7 »

FOOTBALL ASSOCIATION

MATCH INTERNATIONAL

Catalogne contre Sud-Ouest

La commission de sélection de la Ligue du Sud-Ouest a composé comme suit l'équipe qui doit la représenter dimanche contre la formidable sélection de la Catalogne, la plus forte d'Espagne :

But, Aussel (S.U.C.); arrières, Huot et Mac Lellan (V.G.A.M); demis, Rocipon (S.C.B.), Hauret (S.B.U.C.), Arnaud (S.B.U.C.); avants, Lafianne (S.C.B.), Rôdel (V.G.A.M.), Jourde (V.G.A.M.), Delor (S.B.U.C.), Lassalle (S.B.U.C.).

Remplaçants : But, Borgues (S.C.B.); arrières, Ixe (S.B.U.C.), Pratdessus (S.B.), Akermann (S.A.B.); demis, Gallois (S.B.), Iribas (S.A.B.) Mazerolles (S.C.B.), L. Gasquéton (V.G.A.M.); avants, Saint-Marc (S.B.), de Deyssac (V.G.A.M.), Mora (B.A.C.), Bouelih (S.A.B.), Lecler (S.C.B.).

Ce match sensationnel se tiendra sur le terrain du Stade Bordelais. Il sera un des grands événements sportifs de la saison; aussi sera-t-il prudent de retenir ses places à l'avance, jeudi et vendredi, de quatorze à dix-huit heures, au siège du S.B.U.C., 149, rue du Palais-Gallien.

LA FOOTBALL ASSOCIATION D'ANGLETERRE A DEMISSIONNE DE LA F. I. F. A.

Paris, 27 avril. — Le colonel Keutish, secrétaire de l'Army F. A., a fait savoir, dimanche soir, au banquet qui a réuni les deux équipes représentatives des armées britannique et française, que la F. A. d'Angleterre avait envoyé sa démission au secrétariat de la F. I. F. A.

De ce fait, fidèle à son point de vue, la F. A. d'Angleterre et sûrement avec elle les F. A. du pays de Galles, d'Ecosse et d'Irlande vont cesser de faire partie de cette Fédération internationale créée à Paris en mai 1904 et dont les Associations des empires centraux sont toujours membres, ainsi d'ailleurs que toutes les Associations nationales des pays alliés et neutres, dont la F. F. F. A. pour la France.

LAWN-TENNIS

LES CHAMPIONNATS DE LA COTE D'ARGENT

Les championnats de la Côte d'Argent (hommes, 1re série) auront lieu le dimanche 2 mai sur les courts de la villa Primerose, avenue du Jeu-de-Paume.

Les engagements sont reçus jusqu'au vendredi 30 courant par M. Meau, secrétaire de la commission, 49, rue du Palais-Gallien. Droit d'engagement : 5 fr. par joueur, en single; 10 fr. par équipe de double.

CYCLISME

VELODROME DU PARC

La réouverture du vélodrome du Parc aura lieu dimanche prochain. A cette occasion, la direction a élaboré un magnifique programme, comportant un match international de vitesse avec les trois coureurs fameux : Ellegaard, six fois champion du monde; Moretti, champion italien, et Louet, notre jeune et brillant coureur français. Le classique Grand-Prix d'ouverture, vitesse, une course de primes et une épreuve à l'américaine encadreront cet événement.

BREVET MILITAIRE DES 50 KILOMETRES

Le dimanche 2 mai, quel que soit le temps, le comité départemental de l'U. V. F. fera disputer cette épreuve, ouverte à tous les cyclistes.

Le départ en sera donné à neuf heures du matin.

Les engagements, 1 franc pour les uvéfistes et licenciés, et 2 francs pour les autres coureurs, sont reçus par M. Clerc, 39, rue Sainte-Catherine, jusqu'au 29 avril dernier délai.

Le 9 mai auront lieu au vélodrome du Parc les éliminatoires régionales du championnat de France vitesse amateurs, et championnat départemental amateurs demi-fond (50 kilomètres avec entraîneurs à bicyclette).

Les engagements, qui sont gratuits, sont reçus jusqu'au 2 mai par MM. Berthereau, 128, rue Fondaudège, à Bordeaux; Bagault, 32, rue Bertonière, à Saintes, et Dallère, rue de Frias, à Biarritz.

BOXE

LE MATCH CARPENTIER-DEMPSEY AURAIT LIEU A MONTE-CARLO

Paris, 27 avril. — On annonce ce matin, dans les milieux pugilistiques que le match Carpentier-Dempsey, pour le titre de champion du monde toutes catégories, aurait lieu en décembre prochain, à Monte-Carlo. Se disputant dans la principauté, le match ne serait pas passible de la taxe de 25 %; la partie financière de l'affaire se serait trouvée simplifiée à l'extrême, l'International-Sporting-Club répondant des pertes. Le grand promoter anglais Cochran aurait déjà donné son adhésion en même temps que Dempsey.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Californie », en partance pour la Havane et Tampico (via Vigo) embarquera ses passagers mercredi 28 avril, entre 15 et 17 h.

— Le paquebot « Puerto-Rico », venant de Colon, a touché à Fort-de-France le 24 avril, en route pour Bordeaux.

CHARGEURS-REUNIS. — Le paquebot mixte « Aurigny », venant de Bordeaux, Lisbonne, etc., a touché à Bahia le 24 avril, en route pour Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres.

COURRIER DU MAROC

Le paquebot « Figuig », commandant Robert, de la Compagnie Générale Transatlantique, qui avait embarqué ses passagers et la poste, lundi matin, a quitté notre port à la marée de douze heures trente.

A bord, 140 passagers de 1re classe, 90 de seconde, 80 de troisième, et 400 soldats.

DEPART DES COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster jeudi 29 avril pour les destinations suivantes :

Oran, départ du paquebot « Oudjda », de Marseille, le 1er mai.

Alger, départ du paquebot « Maréchal-Bugeaud », de Marseille, le 1er mai.

New-York et l'Amérique du Nord, départ du paquebot « France », du Havre, le 1er mai.

BORDEAUX

A l'Hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira en séance publique, à l'hôtel de ville, vendredi prochain 30 avril, à cinq heures du soir.

Fédération des œuvres des disparus

Secteur de Lunéville

Parmi les corps exhumés et inhumés aux environs de Lunéville qui n'ont pu être identifiés, plusieurs portaient sur eux des objets ci-après : 1 alliance or M. R. J. R., 2 septembre 1911; 1 chevalière or M. R.; 1 alliance or; 1 bague or diamant M. B., à M. B., 20 juillet 1910; 1 alliance or T. R. R. O., 20 avril 1909.

Pour renseignements, s'adresser à M. Beller, délégué du ministère de la guerre, 11, place des Carmes, à Lunéville.

Concours pour chevaux de selle

hongres et pouliches de trois ans présentés montés

Un concours pour chevaux de selle hongres et pouliches de 3 ans présentés montés aura lieu à Mont-de-Marsan, sur l'hippodrome de la Société des courses, le samedi 22 mai prochain, à treize heures.

Pour être admis dans ce concours, les animaux présentés doivent :

1. Appartenir à un propriétaire français ou domicilié en France;

2. Etre nés et élevés dans le 4e arrondissement d'inspection générale, qui comprend les départements suivants : Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Gers, Ariège, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Gironde, Dordogne;

3. Etre issus d'un étalon de l'Etat approuvé ou autorisé;

4. N'avoir pas quitté depuis trois mois au moins la circonscription du concours.

Des pouliches primées dans les conditions de l'arrêté ministériel du 29 décembre 1911, à l'exclusion des primes de conservation, pourront être admises à concourir. Mais il demeure entendu que, par le fait de leur présentation au concours de chevaux de selle, les propriétaires de ces animaux ne renonceront aux primes de reproduction par eux obtenues dans les concours de pouliches où la clause de l'abstention des concours de chevaux de service aura été insérée.

Les pièces concernant les engagements seront reçues au dépôt d'étalons de Pau jusqu'au 8 mai 1920, à six heures du soir, terme de rigueur.

Trente-deux primes, représentant une somme globale de 13,200 francs, non compris les primes aux naisseurs, seront distribuées.

Congrès des receveurs spéciaux du Sud-Ouest

Les receveurs des communes et établissements de bienfaisance de la région du Sud-Ouest comprenant les départements suivants : Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Lot, Tarn-et-Garonne, Gers, Basses et Hautes-Pyrénées, se sont réunis à Bordeaux le 25 avril, en un Congrès, pour examiner diverses questions d'intérêt professionnel.

M. Domy, receveur des hospices de Bordeaux, a été élu président du Congrès, et M. Narey, receveur municipal de Libourne, secrétaire.

Le Congrès, ému de la situation inférieure faite aux receveurs spéciaux par rapport aux autres fonctionnaires, à propos des augmentations de traitement, a voté une résolution demandant la révision immédiate du décret du 13 octobre dernier, par le doublement des pourcentages indiqués dans le dit décret et la suppression des interdictions de cumul édictées.

Le Congrès ne peut concevoir que les receveurs spéciaux ne soient pas admis, comme les autres fonctionnaires et dans les mêmes conditions qu'eux, à profiter des indemnités de cherté de vie, de charges de famille et de résidence.

Nous pouvons citer parmi les autres vœux adoptés :

1° Un vœu tendant à obtenir la nomination aussi prompte que possible de la commission interministérielle, qui doit préparer le mode de fixation des traitements des caissiers-comptables des monts-de-piété;

2° Un autre vœu demandant que le taux d'impôt applicable aux salaires soit inférieur au taux d'impôt des revenus agricoles, commerciaux et industriels, les fonctionnaires étant des contribuables intégraux ne se livrant à aucune dissimulation.

Le Congrès a également examiné d'autres questions : la transformation ultérieure de l'Union amicale des receveurs spéciaux en syndicat professionnel; la création par l'Association du cautionnement mutuel d'un système mutuel d'assurances contre le vol, ou les pertes du numéraire, d'une caisse de prêts d'honneur, etc.

Pour voyager pratiquement et avec intérêt, lire LE TOURISME MODERNE, la nouvelle revue du voyage, qui donne, dans un cadre luxueux, tous renseignements utiles : itinéraires, excursions, etc., dus aux spécialistes les plus réputés. Chaque numéro, de 48 pages, sur très beau papier, offrira deux cents illustrations sur les sites pittoresques et les merveilles d'art.

Le numéro, 3 fr. 50. B. SIRVEN, éditeur, 10, rue de la Pépinière, PARIS.

Les cambrioleurs à l'œuvre

Une somme de 500 francs a été dérobée à Mme Anna Bordas, cuisinière, au service de M. le docteur Verger, demeurant 10, rue de Castillon. Mme Anna Bordas a porté ses soupçons sur un ancien domestique de son maître. Congédié, en effet, en janvier dernier, ce domestique est revenu chez son patron pour y chercher des mouchoirs de poche qu'il avait laissés dans sa chambre le jour de son départ.

— Lundi après-midi, vers deux heures et demie, au moment où il y avait foule pour monter dans le tramway à la barrière de Pessac, M. Etienne Dubeuil, employé, demeurant rue Théodore-Gardères, a été victime d'un filou qui lui a enlevé, à la faveur de la bousculade, son portefeuille renfermant une somme de 400 francs et divers papiers.

— Le matin de ce même jour, entre onze heures et midi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits chez Mme Sidonie Pifortort, savonneuse, 73, rue Sainte-Croix, et y ont soustrait une certaine quantité de linge, d'une valeur totale de 500 francs. Ce linge, après lavage, avait été étendu sur des cordes, au troisième étage.

Au Palais

COUR D'ASSISES DE LA GIRONDE

Le cambriolage de la rue Pierre-Charron

Le 19 avril 1919, pendant que Mlle Salvetat, logeuse en garni, rue Pierre-Charron, était au théâtre, il fut volé chez elle une somme de 6,000 francs et des Bons de la Défense nationale pour une valeur de 23,000 francs. L'auteur du cambriolage était entré dans la maison au moyen d'une fausse clef et était allé directement aux endroits (armoire, matelas, etc.) où l'argent et les Bons étaient cachés : il connaissait donc bien l'appartement et les habitudes de Mlle Salvetat.

C'est pourquoi les soupçons se portèrent aussitôt sur un familier de la maison, le déserteur Margerid, qui se faisait appeler Biancherie : il aurait, quelques heures avant le vol, posé des questions pour s'assurer que Mlle Salvetat devait passer la soirée au spectacle et, peu de temps après le cambriolage, il aurait disparu de Bordeaux.

On ne le retrouva que le 21 août suivant à Nîmes, où il se faisait appeler Firmin Auguste : il avait fait des dépenses excessives pour un homme sans situation, et il était encore en possession de dix Bons de la Défense nationale à 1,000 francs chacun, ainsi que d'une somme de 3,400 francs; il avait escompté à Tarascon cinq autres Bons de 1,000 francs.

Margerid n'a cessé de nier d'être l'auteur du vol commis au préjudice de Mlle Salvetat. Il dit avoir acheté à un inconnu rencontré dans un café à Bordeaux les Bons de la Défense nationale, ceux volés à Mlle Salvetat. Et s'il a quitté précipitamment Bordeaux en avril 1919, c'est, dit-il, parce qu'ayant appris qu'on allait perquisitionner chez lui, il a redouté, étant déserteur, d'avoir affaire à la police.

Les témoins entendus, requiert M. l'avocat général Lamothe; plaide, Me Brouillaud.

Sur verdic affirmatif admettant les circonstances atténuantes, Auguste Margerid est condamné à **huit ans de réclusion** et à dix ans d'interdiction de séjour.

Informations

Chemins de fer

MIDI. — La gare de Bordeaux-Saint-Jean (P. V.) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le jeudi 29 courant, à destination du Midi seulement, sauf Narbonne et ses au-delà vers Cette, les expéditions inscrites dans le groupe II, du n. 5,401 au n. 5,480; dans le groupe III, du n. 7,851 au n. 7,950.

Nota. — Un régime spécial existant pour Hendaye, Cerbère, Port-Bou, Irun et Tarbes, Se renseigner à la gare avant d'apporter les marchandises inscrites dans les séries ci-dessus. Les inscriptions de fuite vides seront appelées à leur tour par priorité.

ETAT (ancien OUEST). — La gare de Bordeaux-Saint-Jean (P. V.) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le jeudi 29 courant, par wagons complets seulement, pour l'Ouest-Etat, sauf Dieppe et Clamart, les expéditions inscrites dans le groupe III, du n. 2,601 au n. 2,650.

Instituteurs secrétaires de mairie

Les instituteurs de la Gironde, secrétaires de mairie, sont invités à assister à une réunion qui aura lieu, au siège de l'Amicale, place Saint-Projet, à Bordeaux, jeudi 29 avril, à deux heures du soir. Des questions très importantes y seront traitées.

Retraites ouvrières et paysannes

Les certificats de vie établis pour les pensionnés de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes seront, comme aux précédents trimestres, délivrés par les commissariats de police, pendant la première quinzaine de mai prochain.

Passé ce délai, les retardataires ne seront admis à retirer les dits certificats ni dans les commissariats ni ailleurs.

Hospices civils

Le concours d'accoucheur des hôpitaux vient de se terminer par la nomination du docteur Paul Balard, notre compatriote, auquel nous adressons nos bien sincères félicitations.

Service maritime

Le Service maritime de la Gironde informe le public que l'entrée du quai sud du bassin à flot par le quai de l'annexe est momentanément interdite. L'accès au quai sud (postes 1 à 6) se fera exclusivement par le quai Armand-Lalande, pendant la durée de cette interdiction.

Communications

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

RUISSEAU « LE JOHNSTON ». — Le projet de budget pour l'exercice 1920 et l'état général des intéressés indiquant la proportion dans laquelle chacun d'eux doit contribuer aux dépenses d'administration du Syndicat et d'entretien du ruisseau, ainsi que le plan annexé à cet état, seront déposés pendant quinze jours consécutifs, à partir du mercredi 5 mai 1920, à la mairie de Bordeaux (division des travaux publics, 1re section), où les intéressés pourront en prendre connaissance de dix heures à midi et de deux heures à cinq heures de l'après-midi.

GROUPEMENTS CORPORATIFS

OUVRIERS COIFFEURS. — Réunion générale vendredi 30 avril, à neuf heures du soir, Bourse du travail, 42, rue de Lalande.

OUVRIERS BOULANGERS. — Réunion générale corporative mercredi 28 avril 1920, à cinq heures après-midi, Bourse du travail.

COURS ET CONFERENCES

FACULTE DES SCIENCES. — Entomologie agricole, M. J. Feytaud. Leçon du jeudi 29 avril, à cinq heures, à l'Institut de zoologie, cours de la Marne : Insectes nuisibles à la vigne, lépidoptères, la Pyrale.

FACULTE DES SCIENCES. — Cours de chimie agricole, professeur, M. Mathieu. — Leçon du mercredi 28 avril, à 16 h. 30 : Dégustation et analyse chimique des vins.

FACULTE DES LETTRES. — Cours d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest, professeur M. Courteault. — Leçon du mercredi 28 avril, à 5 h. 30. Le Rôle des places et des carrefours dans la formation topographique de Bordeaux.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Mardi, « Carmosine ».

Mercredi, à 8 h., 138 représentation du plus grand succès de la saison, « Marouf, savetier du Caire », avec M. Francell, premier ténor de l'Opéra-Comique; Mmes G. Perron, M. F. Lasserre, M. Ricard, M. Barreau, Mme Cazalis, M. Révaldi et tous les artistes de la création. Au 3e acte, grand divertissement oriental avec la danseuse étoile Mady Pierozzi; au 5e acte, passages de la caravane.

Jeudi, à 3 heures, matinée-causerie par le ténor Francell, de l'Opéra-Comique. Au cours de cette causerie, qui a obtenu un très brillant succès à l'Université des annales de Paris, les morceaux suivants seront chantés par M. Francell et Mme Gabrielle Perron :

1. Ariette (Salvador Rosa). — 2. a) Parthenay; b) Verdurionette (XVIIe siècle). — 3. Chanson galante (XVIIIe siècle). — 4. Air d'Amadis (Lulli). — 5. Ariette (Grétry). — 6. C'est mon Ami (Marie Antoinette). — 7. Collinette (Wekerlin). — 8. Après un Rêve (G. Faure). — 9. Villanelle (Paul Vidal). — 10. Chanson triste (Duparc). — 11. Si tu le veux (Koechlin). — 12. La Maison grise (A. Messager). — 13. Sous ta Fenêtre, duo (Schumann). — 14. Duo du Tambour (Claude Terrasse).

Dimanche, en matinée, à la demande générale, 16e de « Marouf », avec le ténor Francell, de l'Opéra-Comique. Prudent de louer.

APOLLO

Mercredi et vendredi, « la Belle Hélène ». — Jeudi, pour la dernière fois de la saison, « le Barbier de Séville », avec Edmond Clément. — Samedi, « la Fille du Tambour-Major ». — Dimanche, en matinée, « Boccace »; en soirée, « la Cocarde de Mimi Pinson ». — Mardi, Mathieu-Lutz dans « Girofié-Girofla ». Bientôt, Alice Ravenau dans « Orphée ». Location ouverte au hall du théâtre de l'Apollo.

BOUFFES

Du jeudi 29 avril au dimanche 2 mai inclus, la « Revue flamboyante » de Ba-Ta-Clan de Paris. 20 décors, 50 artistes, 300 costumes. Tous vous serez émerveillés par le plus grandiose des spectacles qui aient été donnés en tournée à ce jour. — Dimanche, matinée. Le 4 mai, Charles Fallot avec son Cabaret de la Pie qui chante, ses artistes et sa revue.

TRIANON

Tous les soirs on rit follement au Trianon avec le célèbre vaudeville d'Hennequin, Billaud et Barré, « le Paradis », dont l'interprétation est excellente avec MM. Dorival, Guise, Tavola, Millous, Harley, Mmes Mussot, Borde, Darthel, Luce Val, etc. Jeudi, à deux heures et demie, dernière matinée du « Paradis ». Vendredi, reprise de « la Gamine », le grand succès du théâtre de la Renaissance.

SCALA

La troupe de la création joue tous les soirs avec un brio étourdissant la revue « Bordeaux qui Rit ! » et ses scènes nouvelles. On ne se lasse pas de fêter Mmes Dorval, Dauvia, Vrès, Volney, MM. de Sallaz, Reval, Defay, Marcel, Khamil, Tom Thyl, Martin et les Scala Girls. Location sans frais.

ALHAMBRA

Fine et mordante et spirituellement interprétée par les artistes de l'Alhambra, la comédie de Tristan Bernard « le Peintre exigeant » a été chaleureusement applaudie hier soir.

ALCAZAR

Samedi 1er mai et dimanche 2 mai, « Madame l'Ordonnance », vaudeville en trois actes, du plus haut comique, avec MM. Rousseau, Duvalelx, Vieuille, Adriani, Dousman, Coudert, etc.; Mmes Delange et Andrys, et Mme Rousseau dans le rôle de Madame de Chantenay.

ALHAMBRA-CINEMA

Grand match Paris-Tarbes; Suzanne Grandais.

SAINT-PROJET-CINEMA

Tous les jours : « Le Match Paris-Tarbes »; « La Peine du Talion », sup. drame; « Barrabas », etc.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Merc. 8 h. 30, Rob. Crusoé, Avion fantôme. Int.

Le visage féminin a tout son charme quand il est paré d'une jolie coiffure avec les postiches et ondulations exécutés AU RAYON D'OR (angle r. Ste-Catherine-cours V.-Hugo).

SPECTACLES du 27 avril

GRAND-THEATRE. — 8 h. : Carmosine.
APOLLO. — 8 h. 30 : La Dame Blanche.
BOUFFES. — Relâche.
TRIANON. — 8 h. 30 : Le Paradis.
SCALA. — 8 h. 30 : Bordeaux qui rit, revue.
ALAMBRA. — 8 h. 30, « le Peintre exigeant ».
ALHAMBRA-DANCING. — 8 h. 30, bal gala.
SKATING-PALACE. — 8 h. 30 : Patinage et bal.

Les Parfums Bichara sont partout

MESNARD 14, Place Gambetta (angle r. Porte-Dijeaux)
Du 26 avril au 1er mai
EXPOSITION spéciale d'Orfévrerie
Vaisselle d'argent
Carafes à vin, Services à thé
Coffres d'argenterie

AUX CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ **Peugeot**
La Société anonyme des automobiles et cycles PEUGEOT a l'honneur d'informer ses nombreux et fidèles clients qu'étant donnée la difficulté à se procurer actuellement dans le commerce les pièces détachées de rechange pour leurs voitures, ils ont tout intérêt à s'adresser directement à elle, à ses succursales ou à ses agents, dotés d'un outillage moderne, pour obtenir une exécution rapide et consciencieuse de toutes réparations. SUCCURSALE DE BORDEAUX, 5, rue Fondaudège.

ÉTAT CIVIL

DECES du 26 avril

Dominique Marchi, 15 ans, rue de Pessac, 190.
Marcel Lavergne, 18 ans, cité Roturier.
Marie Labrunette, 18 ans, rue Roullet, 57.
Mme Renaud, 22 ans, cité Bouthier.
Angèle Duforêt, 23 ans, rue Kléber, 55.
Veuve Angaud, 45 ans, rue d'Ornano, 198.
Veuve Martin, 68 ans, rue David-Johnston, 128.
François Séguela, 32 ans, cours de Verdun, 65.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Victor Chassagne, née Dénoix; Mme veuve Jean Dénoix, Mlle Andrée Dénoix, MM. Baptiste, Louis, Auguste Chassagne et leurs familles; Mme veuve Paul Barbères, Mme veuve François Dénoix, les familles veuve H. Lallet, J. Barbères, M. Lallet, Chassagne, L. Jacques, A. Dénoix, J. Lauthier, Rouillan, Renaud, Guichené, Moreau, Lataste, Dufour, Brun, Ollivier, Bezombe et Fargeas ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Victor CHASSAGNE,
courtier d'immeubles
de la Maison Bauré,

leur époux, gendre, père adoptif, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, et les prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le mercredi 28 avril, en la basilique Saint-Seurin.

On se réunira à la maison mortuaire, 42, rue de la Croix-Blanche, à neuf heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.
Pompes funèbres municip., 11 et 13, r. de Belfort.

CONVOI FUNÈBRE Mme E. Bert et ses enfants, M. P. Péluchon et ses fils, Mme veuve Ladouche et ses enfants, M. et Mme Besnier et leur fille, M. et Mme F. Teulère et leurs enfants, les familles Ferbos, Laffon et Noisilleau prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Edouard BERT,

leur époux, père, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le mercredi 28 courant, en l'église Saint-Ferdinand.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse à huit heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.
Pompes funèb. génér. 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Vous êtes priés de la part des familles Marchais, Sellès, Estribeaud, Goulet, Bouyssounouze, Lanneluc, Estival, d'assister aux obsèques de

Mlle Raymonde MARCHAIS,

leur fille, sœur, belle-sœur, nièce et cousine, qui auront lieu le mercredi 28 courant, à huit heures trois quarts.

On se réunira à la maison mortuaire, chemin du Bijou, à Saint-Augustin, à huit heures un quart.
Pompes funèbres générales (Serv. de Mérignac)

CONVOI FUNÈBRE Les familles Landreau et Cruchon prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve E. LANDREAU,

qui auront lieu le mercredi 28 courant, en l'église Sainte-Marie.

On se réunira à la maison mortuaire, 91, rue de la Benauge, à huit heures et demie, d'où le convoi partira à neuf heures.
Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Mlle S. Carles, M. le lieutenant de vaisseau Hubert et Mme, M. et Mme M. Carles, Mme de Pardailhan prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Maurice CARLES,

leur père et parent, qui auront lieu le mercredi 28 courant, en la basilique Saint-Seurin, à huit heures.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse à sept heures et demie.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.
Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve A. Bolland, Mme Y. Barzac, Mme M. Lassalle et son fils, Mme veuve J. Bolland prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Achille BOLLAND,
coiffeur,

leur époux, père, grand-père et fils, qui auront lieu le mercredi 28 avril, en la primatiale Saint-André.

On se réunira à la maison mortuaire, 6, rue d'Arès, à trois heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à quatre heures précises.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.
Pompes funèb. Municipales, 11, r. de Belfort.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Florès, M. et Mme Marcel Jeantet et leurs enfants, les familles Jeantet, Bouet, Audouard,